

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d'Abitibi-Ouest**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle du conseil, mardi le 2 septembre 2014, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire, M. Pierre Godbout, et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Claude Laroche et Vital Carrier,
M^{mes} les conseillères Diana Bruneau, Karen Godbout,
Ginette Charette et Valérie Rancourt.

M^{me} Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale et M^{me} Kate Morin secrétaire-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

2014-09-148 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Ginette Charette appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant l'item varia ouvert.

Compte rendu des travaux forestier réalisés à l'hiver 2013-2014 et des travaux à venir, présentation faite par M. Christian Léveillé, ingénieur forestier à Sylviculture La Vérendrye.

Période de questions

Aucune question.

2014-09-149 Adoption du procès-verbal du 5 août 2014

Les conseillers ayant reçu une copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2014 soit adopté tel que rédigé.

2014-09-150 Adoption du procès-verbal du 20 août 2014

Les conseillers ayant reçu une copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Karen Godbout et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 août 2014 soit adopté tel que rédigé.

2014-09-151 Approbation des comptes

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Karen Godbout et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer qui s'élevaient au montant de 113 952.03 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés.

Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur le maire Pierre Godbout qu'à une séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le règlement 134 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics. Un projet de règlement sera remis avant l'adoption.

RÈGLEMENT 186

Règlement 186 modifiant le règlement # 113 « Plan d'urbanisme »

Attendu que le règlement 113, Plan d'urbanisme de la Municipalité de Poularies a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 1993;

Attendu que	le règlement 113, Plan d'urbanisme de la Municipalité de Poularies est en vigueur depuis le 30 novembre 1993;
Attendu qu'	il convient tout en respectant l'esprit d'un règlement d'y apporter certains amendements;
Attendu qu'	un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 20 août 2014;
En conséquence	il est proposé par Valérie Rancourt et appuyé par Ginette Charrette et résolu à l'unanimité que le règlement 186 soit adopté et que le conseil statue et décrète par le présent règlement ce qui suit :
Article 1	Le présent article modifie l'article 4.10 Affectation résidentielle, voici les modifications apportées : Modifier : « résidences ayant un maximum de deux logements » par « résidences ayant un maximum de quarante logements ».
Article 2	Le présent règlement entrera en force et en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

RÈGLEMENT 187

Règlement 187 modifiant le Règlement de zonage # 85-01

Attendu que	le règlement 113, Plan d'urbanisme de la Municipalité de Poularies a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 1994;
Attendu que	le règlement 113, Plan d'urbanisme de la Municipalité de Poularies est en vigueur depuis le 31 octobre 1994;
Attendu qu'	un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 20 août 2014;
Attendu qu'	il convient tout en respectant l'esprit d'un règlement d'y apporter certains amendements;
En conséquence	il est proposé par Vital Carrier et appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité que le règlement 187 soit adopté et que le conseil statue et décrète par le présent règlement ce qui suit :
Article 1	À l'article 12 point 4.5.5.9 Zone 104 Modifier : « résidences ayant un maximum de deux logements » par « résidences ayant un maximum de quarante logements ». Ajouter : - maison de chambres ayant un maximum de quarante chambres; - habitations collectives.
Article 2	Le présent règlement entrera en force et en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

2014-09-152 Fournaise Sporteck

Attendu que la fournaise électrique de la salle Sporteck est défectueuse;

Attendu que cette fournaise était usagée lors de son acquisition il y a 8 ans;

Il est proposé par Karen Godbout, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense pour l'achat d'une fournaise stelpro 18 kw 240 volt. Le prix selon Les Entreprises Électriques Roland Richard inc. est de 900 \$ avant taxes, l'ouvrage est d'environ 2 heures plus les frais de déplacement, pour un total de 1 100 \$ avant taxes, la tôlerie n'est pas incluse dans ce prix.

2014-09-153 Panneaux routier Frein moteur « Jacob » interdits et Attention à nos enfants

À Poularies nous possédons présentement des panneaux indiquant de freiner silencieusement, ceux-ci sont verts et ils ont une dimension de 1 pied 6 pouces par 2 pied. Attendu que ces panneaux ne sont pas très voyants et que les camionneurs utilisent encore ce système de freinage.

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de 4 panneaux indiquant « Freins moteur jacob interdits ». Cette dépense est estimée à 400 \$ incluant les taxes.

Afin de sécuriser davantage les enfants du périmètre urbain, il est aussi résolu d'autoriser l'achat de 4 panneaux indiquant « Attention à nos enfants, c'est peut-être le vôtre » pour un maximum de 300 \$ incluant les taxes.

2014-09-154 Changement de fenêtres

Il est proposé par Karen Godbout, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité d'autoriser le changement de 2 fenêtres et le casier de la directrice-générale. Le maximum autorisé pour cette dépense est 1 353 \$ tel que prévu au budget 2014.

2014-09-155 Emploi d'Été Canada

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité d'autoriser M^{me} Katy Rivard directrice-générale et M^{me} Kate Morin secrétaire-trésorière adjointe à faire une demande à Emploi d'Été Canada pour des emplois d'été 2015 (camp de jour).

Il est également résolu que M^{me} Katy Rivard, directrice-générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité, tous documents relatifs à Emploi d'Été Canada.

2014-09-156 Appui à la coopérative Dépanneur Roquemaure

Il est proposé par Ginette Charette, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité d'appuyer la Coopérative du dépanneur de Roquemaure dans leurs démarches de coopérative.

2014-09-157 Achat de sel à glace

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de 6 tonnes de sel à glace. Cette dépense est estimée à environ 1 000 \$ incluant les taxes.

Période de question

M^{me} Nicole Lessard demande si les travaux de réfection du rang 8 & 9 Ouest vont se faire cette année.

M. le maire, Pierre Godbout répond que nous attendons l'acceptation du ministère concernant l'emprunt pour ces travaux. Il ajoute que des travaux à cette période de l'année ne sont pas recommandés, donc ceux-ci auront lieu au printemps si l'emprunt est accepté.

M^{me} Nathalie Durand et M. Daniel Rabouin demande si des modifications aux règlements de zonage et d'urbanisme seront faits afin qu'ils puissent obtenir un certificat de localisation conforme pour une éventuelle vente.

M^{me} Katy Rivard, directrice générale, explique qu'un avis de motion a été donné par M. le maire Pierre Godbout à la réunion extraordinaire du 20 août 2014, des projets de règlements sont en étude pour l'adoption de deux premiers projets en octobre et deux seconds projets en novembre et l'adoption des règlements en décembre. Le processus pour changer des règlements de zonage et d'urbanisme peut être long car la MRC d'Abitibi-Ouest doit rendre le tout conforme. M. Jean-Guy-Hébert, inspecteur municipal ajoute qu'ils peuvent demander une dérogation mineure afin de ne pas retarder la vente de leur propriété.

M. Albert Bruneau demande si la transition au rang 4-5 Ouest va être réparée bientôt.

M. l'inspecteur municipal, Jean-Guy Hébert, répond que les travaux auront lieu pendant le mois de septembre.

2014-09-158 Fermeture de l'assemblée

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée.

Maire_____

Sec.-très./dir. gén._____